



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2008-43, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 21 août 2023 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

211, AVENUE BIRCH

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser une distance entre la piscine et la marge latérale de **1,84 mètre** alors que l'article 5.13 du règlement de zonage 2008-43 exige une distance de **1,9 mètre**. La piscine a fait l'objet d'un permis (2021-00253) dont les plans étaient conformes.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 21 août 2023**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 3 août 2023.

La directrice du Greffe et du Contentieux et greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI
GREFFIÈRE